

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de fil machine originaire de la République populaire de Chine

Base juridique : avis C/2026/5244 de la Commission du 12.10.2026 – [JO C du 12.10.2026](#).

Type de mesure : réexamen au titre de l'expiration des mesures antidumping applicables aux importations de fil machine originaire de la République populaire de Chine.

Période de l'enquête : entre le 01.07.2025 et le 30.06.2026.

Produit concerné : fil machine en fer, en acier non allié ou en acier allié autre qu'inoxydable.

Nomenclature concernée : codes NC 7213 10 00, 7213 20 00, 7213 91 10, 7213 91 20, 7213 91 41, 7213 91 49, 7213 91 70, 7213 91 90, 7213 99 10, 7213 99 90, 7227 10 00, 7227 20 00, 7227 90 10, 7227 90 50 et 7227 90 95.

Pays d'origine : République populaire de Chine.